République Française Département de la Charente-Maritime Commune de THAIMS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents :9 Votants

: 10

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -20241011 - 20241011 02-DE

Accusé de Réception Préfecture Recu le: 14... / 10... / 2014

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

Date de convocation: 4 octobre 2024

PRÉSENTS: MM. TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT -KREMEUR et Mmes CHOLLET - BRET - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS: Mme GELLIS donne pouvoir à Mme MAZAT -M. BARITEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Objet : Tarif 2025 Acquisition d'une concession de terrain au cimetière communal

Le Maire propose à l'assemblée la révision du prix pour l'acquisition d'une concession de terrain au cimetière pour l'année 2025.

Pour rappel, celui-ci était fixé à 100 € le m² en 2024.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

D'appliquer le tarif de 100€ le m² pour l'année 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Bruno TAPON Le secrétaire de séance, Elisabeth MAZAT